



N° d'épreuve FFM _____ **553**
Moto-Club _____ **ASM PAYS des ACHARDS**
N° d'affiliation _____ **C3342**
Date _____ **25/09/2022**
Lieu _____ **La Richard 85150 St JULIEN des LANDES**
Organisateur technique - **Corbineau Christophe/BERTIN Jordan**
E-mail _____ **corbineauchristopher@gmail.com**
Téléphone _____ **06 09 30 50 65**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **GUYON Roselyne** Licence : **293847**
Président du Jury ou Arbitre* **CHEVALLEREAU Loic** Licence : **285375**
Membre du Jury **VALIN-Stephane- BRIN Philippe** Licence : **191764 286355**
Membre du Jury **REVEILLERE Francis** Licence : **285376 191764**
Commissaire technique responsable **Legris Franck et Bénédicte** Licence : **179400/312802**
Responsable du chronométrage **ZILLI Aurélia** Licence : **85891**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
VENDEE OPEN	15 ans	13 ans	125/250/450 / 650	33€ limité à 45 pilotes
VENDEE Criterium	15 ans	13 ans	125/250/450 / 650	33€ limité à 90 pilotes
VENDEE Mini-cross	7 ans	11 ans	50cc /65 cc	15€ limité à 45 pilotes
NATIONAL Hors CHPT	15 ans	99 ans	125cc/250cc/450cc	34€ limité à 45 pilotes
LIGUE Espoirs 85cc	9 ans	16 ans	85CC	20€ 24€

Engagement :

Site Internet ----
Contact -----
Téléphone -----

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **FAURE Michel**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Les SABLES D'olonne**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **17 minutes**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **La RICHARD**

Adresse **85150 Saint JULIEN des LANDES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1520**

Largeur minimum de la piste **7**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **95**

Nombre d'OCP* **14**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

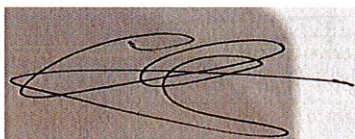
En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **06/07/2022**



Corbineau christophe
2022.07.06 09:21:19+02'00

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

N° d'épreuve FFM _____
 Moto-Club _____
 Date _____
 Lieu _____

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date _____

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
			Ligue -----	
			Ligue -----	
			Ligue -----	
			Ligue -----	